

**ECA – ERNST & YOUNG CAMEROUN  
BP 4456 DOUALA**

**PRICewaterhouseCOOPERS  
BP 5689 DOUALA**

**Commissaires aux comptes**

**SOCIETE ANONYME DES BRASSERIES DU CAMEROUN (SABC)**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES  
ETABLIS AU 31 DECEMBRE 2017**

**SOMMAIRE**

Pages

RAPPORT DE CONSOLIDATION

2 - 6

ETATS FINANCIERS

- BILAN ACTIF

9

- BILAN PASSIF

11

- COMPTE DE RESULTAT

13

- TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES  
ET DES EMPLOIS (TAFIRE)

15 - 19

REGLES ET METHODES COMPTABLES

21 - 27

**SOCIETE ANONYME DES BRASSERIES DU CAMEROUN (SABC)****RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES****Exercice clos le 31 décembre 2017**

Aux Actionnaires de la  
**Société Anonyme des Brasseries du Cameroun**  
**"SABC"**  
Douala

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, sur :

- l'audit des états financiers consolidés de la **Société Anonyme des Brasseries du Cameroun**, tels qu'ils sont joints au présent rapport, et faisant ressortir une situation nette de KFCFA 183 252 618 (dont part du groupe de KFCFA 173 471 753), y compris le résultat net de l'exercice de KFCFA 19 615 025 (dont part du groupe de KFCFA 19 048 976) ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

**I - AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES****Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société Anonyme des Brasseries du Cameroun, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2017, le compte de résultat consolidé, le tableau financier consolidé des ressources et emplois pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état annexé comprenant le résumé des principales méthodes comptables ainsi que d'autres informations complémentaires relatives aux Etats Financiers.

À notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement

décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le code de l'IESBA) et celui qui encadre le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers consolidés**

Les états financiers consolidés ont été établis par la direction et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers consolidés sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport des commissaires aux comptes.

## **II - AUTRES INFORMATIONS ET VERIFICATIONS SPECIFIQUES PREVUES PAR LA LOI ET LES REGLEMENTS**

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi et les règlements, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers consolidés et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous n'avons pas obtenu le rapport de gestion du groupe. Par conséquent, nous ne pouvons nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Douala, le 30 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

**PricewaterhouseCoopers  
Cameroun**



Lawrence Abunaw  
Associé  
Expert-Comptable agréé CEMAC

**ECA - Ernst & Young**

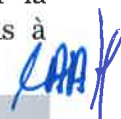


Marcel Tchagongom  
Associé  
Expert-Comptable agréé CEMAC

## **ANNEXE 1: PORTANT RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

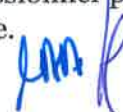
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe SABC pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe SABC, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit ;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à





l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport;

- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos observations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.



**ETATS FINANCIERS**



**BILAN – ACTIF**

(En milliers de FCFA)

Exercice clos le : 31/12/2017

ACTIFS	Exercice 2017			Exercice 2016
	BRUT	Amort./Prov.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			0	
<b>Charges immobilisées</b>	0		0	74 595
<b>Immobilisations incoporelles</b>			0	0
Ecart d'acquisition	10 642 877	5 055 368	5 587 509	6 119 653
Autres immobilisations incorporelles	16 392 966	3 133 194	13 259 772	13 691 262
<b>Immobilisations coporelles</b>	554 179 330	375 585 451	178 593 879	189 812 646
Avances et acomptes versés sur immobilisations	213 585		213 585	0
<b>Immobilisations financières</b>			0	
Impôts différés	12 192 132		12 192 132	16 279 561
Titres mis en équivalence	0		0	
Participations et créances attachées	1 721 252	362 914	1 358 338	2 390 368
<b>Total (I)</b>	<b>595 342 142</b>	<b>384 136 926</b>	<b>211 205 215</b>	<b>228 368 085</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			0	
			0	
			0	
<b>Stocks</b>	93 481 624	8 020 441	85 461 182	84 358 571
<b>Créances et emplois assimilés</b>			0	
Clients	13 795 506	2 903 982	10 891 525	10 053 304
Autres créances	41 050 792	4 653 597	36 397 195	28 883 834
<b>Total (II)</b>	<b>148 327 922</b>	<b>15 578 020</b>	<b>132 749 902</b>	<b>123 295 708</b>
<b>TRESORERIE ACTIF</b>	18 780 488	103 021	18 677 467	24 069 102
<b>Total (III)</b>	<b>18 780 488</b>	<b>103 021</b>	<b>18 677 467</b>	<b>24 069 102</b>
			0	
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>762 450 551</b>	<b>399 817 967</b>	<b>362 632 584</b>	<b>375 732 895</b>

**BILAN - PASSIF**

(En milliers de FCFA)

Exercice clos le : 31/12/2017

<b>PASSIF</b>	<b>EXERCICE 2017</b>	<b>EXERCICE 2016</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	57 363 630	57 363 630
Primes et Réserves consolidés	40 611 602	20 496 983
Ecart de conversion	0	0
Résultats nets (Part entreprise consolidante)	19 048 976	18 458 856
Autres Capitaux propres	56 447 545	58 564 217
<b>Part de l'entreprise consolidante</b>	<b>173 471 753</b>	<b>154 883 686</b>
Part des minoritaires	9 780 864	9 946 585
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>	<b>183 252 618</b>	<b>164 830 271</b>
<b>TOTAL (A)</b>		
<b>DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES</b>		
Impôts différés		
Emprunts et dettes financières	31 283 325	2 417 462
Provisions financières pour risques et charges	39 513 403	43 885 659
<b>TOTAL (B)</b>	<b>70 796 728</b>	<b>46 303 121</b>
<b>TOTAL CAPITAUX STABLES ( I = A+B)</b>	<b>254 049 345</b>	<b>211 133 392</b>
<b>PASSIF CIRCULANT</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	46 006 977	47 593 226
Autres Dettes	50 452 560	61 618 462
<b>TOTAL (II)</b>	<b>96 459 537</b>	<b>109 211 688</b>
<b>TRESORERIE - PASSIF</b>	<b>12 123 702</b>	<b>55 387 815</b>
<b>TOTAL (III)</b>	<b>12 123 702</b>	<b>55 387 815</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>362 632 584</b>	<b>375 732 895</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

(En milliers de FCFA)

Exercice clos le : 31/12/2017

	<b>Exercice 2017</b>	<b>Exercice 2016</b>
Chiffres d'affaires	336 591 948	360 764 801
Production Stockée		
Production Immobilisé	2 759 000	-119 288
Autres produits d'exploitation	21 947 341	6 300 196
<b>I- Production de l'exercice</b>	<b>361 298 288</b>	<b>366 945 710</b>
Achats consommés	160 141 315	168 103 420
Services extérieurs et autres consommations	86 744 356	85 929 025
II- Consommations de l'exercice	246 885 671	254 032 445
<b>VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>114 412 617</b>	<b>112 913 264</b>
Charges de personnel	43 577 542	41 751 770
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>70 835 076</b>	<b>71 161 494</b>
Dotations aux amortissements & Provisions	33 848 255	36 268 481
Reprises de provisions		
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>36 986 821</b>	<b>34 893 013</b>
Produits financiers	785 953	16 959
Charges financières	2 623 447	2 652 455
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>35 149 327</b>	<b>32 257 516</b>
<b>RESULTATS H.A.O</b>	<b>-1 587 466</b>	<b>1 192 946</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>33 561 861</b>	<b>33 450 463</b>
Impôts exigibles sur résultats	9 859 408	14 463 023
Impôts différés	4 087 428	-631 963
<b>RESULTAT DES ENTREPRISES INTEGREES</b>	<b>19 615 025</b>	<b>19 619 403</b>
Part dans les résultats nets des entreprises mises en équivalence	0	0
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		
Part des minoritaires	566 049	1 160 547
<b>PART DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE</b>	<b>19 048 976</b>	<b>18 458 856</b>

**TAFIRE 1**



**TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS (TAFIRE)**  
(suite)

<b>Variation des créances: N - (N - 1)</b>	<b>Emplois augmentation (+)</b>	<b>Ressources diminution (-)</b>
(BA) Actif circulant HAO		ou
(BH) Fournisseurs, avances versées	2 380 090	ou
(BI) Clients	838 221	ou
(BJ) Autres créances	1 045 843	ou
(BU) Ecart de conversion - Actif		ou
<b>(B) Variation globale nette des créances</b>	<b>4 264 154</b>	ou

<b>Variation des dettes circulantes : N - (N - 1)</b>	<b>Emplois diminution (-)</b>	<b>Ressources Augmentation (+)</b>
(D I) Clients, avances reçues	361 072	ou
(DJ) Fournisseurs d'exploitation	1 586 249	ou
(DK) Dettes fiscales	2 957 523	ou
(DL) Dettes sociales		ou
(DM) Autres dettes	7 847 308	ou
(DN) Risques provisionnés		ou
(DU) Ecart de conversion - Passif		
<b>(C) Variation globale nette des dettes circulantes</b>	<b>12 752 151</b>	ou

<b>VARIATION DE B.F.E. = (A) + (B) + (C)</b>	<b>XC</b>	<b>18 118 916</b>	ou
--	-----------	-------------------	----

**EXCEDENT DE TRESORERIE D'EXPLOITATION (E.T.E.)**

ETE = EBE - Variation BFE - Production immobilisée

	<b>31 décembre 2017</b>	<b>31 décembre 2016</b>
Excédent brut d'exploitation	70 835 076	71 161 494
- Var du BFE (- si emplois; + si ressources)(+ou-)	-18 118 916	-25 087 874
- Production immobilisée		
<b>EXCEDENT DE TRESORERIE D'EXPLOITATION XD</b>	<b>52 716 160</b>	<b>46 073 620</b>

**TAFIRE 2**

**TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS (TAFIRE)**

**2ème PARTIE :**

Réf.		31 décembre 2017		31 décembre 2016
		Emplois	Ressources	(E - ; R +)
	<b>I. INVESTISSEMENTS ET DESINVESTISSEMENTS</b>			
FA	Charges immobilisées (augmentation dans l'exercice)		//////////	
	<b>Croissance interne</b>			
FB	Acquisitions/Cessions d'immobilisations incorporelles			
FC	Acquisitions/Cessions d'immobilisations corporelles	<b>24 930 684</b>	<b>4 260 491</b>	-19 684 339
	<b>Croissance externe</b>			
FD	Acquisitions/Cessions d'immobilisations financières	11 070	<b>1 043 100</b>	-1 033 000
<b>FF</b>	<b>INVESTISSEMENT TOTAL</b>	<b>24 941 754</b>	<b>5 303 591</b>	<b>-20 717 339</b>
<b>FG</b>	<b>II. VARIATION BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (cf. Supra : Var. B.F.E.)</b>	18 118 916		-25 087 874
<b>FH</b>	<b>A - EMPLOIS ECONOMIQUES A FINANCER (FF + FG)</b>	<b>43 060 670</b>	<b>5 303 591</b>	<b>-45 805 213</b>
<b>FI</b>	<b>III. EMPLOIS/RESSOURCES (B.F, H.A.O.)</b> Plus-values à réinvestir			
<b>FJ</b>	<b>IV. EMPLOIS FINANCIERS CONTRAINTS</b> Remboursement (selon échéancier) des emprunts et dettes financières	<b>1 134 137</b> 1 134 137		
<b>FK</b>	<b>B - EMPLOIS TOTAUX A FINANCER</b>	<b>38 891 216</b>		<b>-45 805 213</b>

## 2ème PARTIE (suite)

Ref		31 décembre 2017		31 décembre 2016
		Emplois	Ressources	(E -;R +)
	<b>V. FINANCEMENT INTERNE</b>			
FL	Dividendes (emplois)/C.A.F.G. (ressources)	4 299 086	50 014 594	35 063 347
	<b>VI. FINANCEMENT PAR LES CAPITAUX PROPRES</b>			
FM	Augmentations de capital par apports nouveaux	//////////		
FN	Subventions d'investissement	//////////		
FP	Prélèvement sur le capital (y compris retraits de l'exploitant)		//////////	
	<b>VII. FINANCEMENT PAR DE NOUVEAUX EMPRUNTS</b>			
FQ	Emprunts		30 000 000	-4 970 925
FR	Autres dettes financières		1 048 186	-2 632 506
<b>FS</b>	<b>C- RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT</b>	4 299 086	81 062 780	27 459 916
<b>FT</b>	<b>D- EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT (C-B)</b>		<b>37 872 478</b>	<b>-18 345 296</b>
	<b>VIII. VARIATION DE LA TRESORERIE</b>			
	<b>Trésorerie nette</b>			
FU	à la clôture de l'exercice + ou - 6 553 765			- 31 318 713
FV	à l'ouverture de l'exercice + ou - -31 318 713			- 12 973 417
<b>FW</b>	<b>Variation Trésorerie : (+ si emplois ; - si ressources)</b>	<b>37 872 438</b>		<b>18 345 296</b>

CONTRÔLE (à partir des masses des bilans N et N-1)	Emplois	Ressources
Variation du fonds de roulement		55 991 395
Variation du B.F. global	18 118 917	
Variation de la trésorerie	37 872 478	
<b>TOTAL</b>	<b>55 991 395</b>	<b>55 991 395</b>

**ETAT ANNEXE**

## **NOTE SUR LES REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers consolidés de la Société Anonyme des Brasseries du Cameroun (S.A.B.C.) ont été établis conformément au droit comptable OHADA.

### **I - Périmètre de consolidation**

Le périmètre de consolidation est l'ensemble des entreprises dont les comptes annuels sont pris en compte pour l'établissement des comptes consolidés du groupe.

Le groupe SABC Cameroun est constitué des sociétés suivantes : SABC (Société mère), SEMC et SOCAVER.

SIAC et SOEGUIBE sont sortis du périmètre de consolidation en 2017. SIAC a été absorbée par SABC le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les actions de SOEGUIBE ont été entièrement cédées à SOBRAGA par SABC.

La société SATC est en veille, valeur non significative ; raison pour laquelle elle n'a pas été incluse dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017.

#### **I.I - Pourcentage d'intérêt**

Le pourcentage d'intérêts est la quote-part des droits financiers de l'entreprise consolidante dans chacune des autres entreprises ; c'est la part de capital de l'entreprise dominée détenue par l'entreprise dominante.

- SEMC (Cameroun)	56,90%
- SOCAVER (Cameroun)	52,93%

Les intérêts minoritaires correspondent à la quote-part revenant aux tiers actionnaires dans la situation nette et les résultats des sociétés consolidées.

### **II - Méthode de présentation appliquée par l'entreprise pour le cas spécifique de l'exercice 2017 :**

Les paragraphes ci-après résument les principales méthodes et règles comptables adoptées.

#### **1 – Immobilisations incorporelles**

##### ***1.1. – Etudes préalables aux investissements et amortissements***

Elles se définissent comme les études générales commandées à des fournisseurs, et qui ne sont pas spécifiques à des investissements particuliers devant être réalisés.

Elles sont amorties sur cinq ans. La dotation annuelle aux amortissements est défalquée du montant brut, comme le prévoit le plan comptable OHADA.

##### ***1.2. – Logiciel informatique***

Il s'agit des droits de licence acquis pour l'utilisation des logiciels de gestion intégré « M3 » et « Optimaint ».

### **1.3. – Fonds de commerce**

Il s'agit du fonds de commerce évalué lors de la fusion absorption d'International Brasseries en 1993.

## **2 – Immobilisations corporelles et amortissements**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition majorée des frais d'approche.

Elles sont amorties selon le système de l'amortissement linéaire dans les limites admises par le Code Général des Impôts. Les taux pratiqués sont les suivants :

* Bâtiments industriels, commerciaux et sociaux :	5 %
* Constructions légères et de chantier :	20 %
* Maisons d'habitation :	5 %
* Voies de transport, routes :	10 %
* Clôtures :	5 %
* Agencements et aménagements :	10 %
* Véhicules de tourisme :	25 %
* Camions, fourgons, pick-up :	33 %
* Tracteurs, remorques :	20 %
* Vélomoteurs :	25 %
* Chariots élévateurs :	20 %
* Matériel de manutention, palettes :	20 %
* Matériel d'usine :	10 %
* Fours :	20 %
* Presses lourdes :	10 %
* Autres matériels et outillages, matériel de laboratoire, matériel de publicité :	20 %
* Matériel et mobilier de bureau :	10 %
* Matériel et mobilier de logement :	10 %
* Matériel de reprographie :	33 %
* Matériel informatique, gros et petits ordinateurs :	25 %

## **3 – Autres valeurs immobilisées**

### **3.1. – Emprunts obligataires**

Néant

### **3.2. – Prêts et créances à long et moyen terme**

Cette rubrique enregistre les dépôts et cautionnements versés pour des loyers, électricité, eau, etc.

### **3.3. – Titres**

Les titres détenus par les différentes entités sont constitués essentiellement de participations dans les sociétés dont la gestion appartient au Groupe.



Les titres sont enregistrés à leur valeur d'acquisition, en Francs CFA.

Les titres se détaillent principalement ainsi qu'il suit :

Entités dont les titres sont détenus	Dernière année d'acquisition	Nombre de titres acquis	Valeur titres détenus	Nombre de titres total détenus	Pourcentage de détention
SEMC	2014(*)	57 222	570 100 000	109 518	56,90%
SOCAVER	2014(*)	139 873	1 499 585 386	240 962	52,93%
FINADEI	2009		931 160 000	57 000	

(\*) : Actions gratuites attribuées suite à l'augmentation de capital de 2014.

Au cours de l'année 2017, SABC a cédé à SOBRAGA les 38 500 actions SOEGUIBE qu'elle détenait au 31 décembre 2016.

Par ailleurs, les 243 759 actions de la société SIAC détenues au 31 décembre 2016 ont été annulées le 01<sup>er</sup> janvier 2017 suite à la fusion absorption de cette dernière par SABC.

## 4 – Stocks

### 4.1. – *Matières premières, consommables, carburants et lubrifiants*

Les matières premières, consommables, carburants et lubrifiants sont valorisés au coût d'achat moyen pondéré majoré des frais accessoires (transport, douane, assurance, contrôle SGS, frais des transitaires).

Les matières premières obsolètes font l'objet d'une provision à 100 % de leur valeur en stock. Les matières premières et consommables en stock font l'objet d'une provision statistique calculée en fonction du taux de couverture des consommations selon le barème suivant :

- \* couverture de MPC comprise entre 12 et 24 mois : provision de 25%
- \* couverture de MPC comprise entre 24 et 36 mois : provision de 50%
- \* couverture de MPC comprise entre 36 et 48 mois : provision de 75%
- \* couverture de MPC comprise entre 48 et 60 mois : provision de 90%
- \* couverture de MPC supérieure à 60 mois : provision de 100%

Les références obsolètes sont provisionnées à 100%. En accord avec la direction générale, le taux de la provision statistique est revu en fonction de futures obsolètes connues et des mises en production récentes ou futures.

Il est à noter que les stocks stratégiques ou de sécurité ne sont pas pris en compte dans le calcul de cette provision.

### 4.2. – *Pièces de rechange*

Les pièces de rechange sont valorisées également au coût d'achat moyen pondéré. Toutefois, les pièces dites de sécurité, achetées en même temps qu'un matériel, sont immobilisées avec la machine à laquelle elles se rapportent. Les pièces dites de sécurité

achetées indépendamment d'un matériel, et dont le prix unitaire est au moins égal à 500 000 FCFA, font l'objet d'une analyse spécifique et ne sont immobilisées que dans le cas où elles ont une durée de vie pluriannuelle.

Les provisions sont déterminées en fonction de l'ancienneté de chaque article.

Depuis le 31 décembre 2012, le provisionnement des pièces de rechange suit une règle édictée par le Groupe. Cette règle se veut plus en adéquation avec notre gestion des pièces, et se présente comme suit :

* article non mouvementé depuis moins de 2 ans :	provision de 0%
* article non mouvementé entre 2 ans et 3 ans :	provision de 20%
* article non mouvementé entre 3 ans et 4 ans :	provision de 50%
* article non mouvementé entre 4 ans et 5 ans :	provision de 80%
* article non mouvementé depuis plus de 5 ans :	provision de 100%

Les pièces de rechange dont l'obsolescence est connue sont provisionnées à 100%.

La provision de dépréciation au 31 décembre 2017 a été calculée selon la règle énoncée ci-dessus.

### **4.3. – Emballages**

Les emballages, réutilisables et non identifiables (bouteilles en verre et casiers) sont valorisés au prix de vente à la clientèle (prix de consignation), sauf lorsqu'ils sont neufs et qu'ils n'ont pas été injectés au moins une fois dans le circuit de production et de distribution. Dans ce cas, ils sont valorisés au coût d'achat moyen pondéré.

Des provisions sont constituées pour couvrir :

- les emballages déclarés non utilisables (hors normes),
- les emballages déterminés en excédent de stock,
- les emballages non encore triés mais dont une partie sera déclarée non utilisable au moment de la fabrication (bouteilles ébréchées sur parcs),
- l'écart entre le coût d'achat moyen pondéré et le prix de consignation pour les emballages neufs.

### **4.4. – Autres stocks**

Les stocks d'articles publicitaires, des vêtements de travail et équipement de protection individuelle, de fournitures de bureau et imprimés sont valorisés au coût d'achat moyen pondéré.

Des provisions sont constituées pour couvrir les stocks non utilisables lorsqu'ils ne sont pas encore détruits.

### **4.5. – Produits finis et produits en cours de fabrication**

Les stocks de produits finis et de produits en cours de fabrication sont valorisés au prix de revient déterminé à la fin de l'exercice. Ce prix de revient contient les coûts directs de production hors les frais généraux qui ne sont pas liés à la production.

En principe, il n'y a pas de provision sur les produits finis. Les produits défectueux sont détruits au fur et à mesure de leur constat.

## **5 – Créances**

### **5.1. – Clients**

Les créances clients sont libellées en Francs CFA, notre clientèle se trouvant exclusivement dans la zone CEMAC (Cameroun, Tchad, Centrafrique, Guinée Equatoriale).

L'encaissement des créances s'effectue en espèces, par chèques ou par virement.

Les différents risques couverts par des provisions sont les suivants :

- créance devenue douteuse par cessation ou diminution d'activité ou décès du client.
- position de compte débitrice des intermédiaires Transporteurs / Livreurs.
- dépassement occasionnel de l'autorisation de découvert.
- risque global sur les clients Concessionnaires et les clients à l'exportation qui n'ont pas fournis de cautions bancaires.

### **5.2. – Autres créances**

Les autres créances se composent de sept grands groupes :

- les charges transférées à des Tiers autres que les Sociétés du Groupe,
- les ventes occasionnelles de biens à des Tiers,
- les avaries et sinistres mis à la charge de Tiers ou des Assureurs,
- les dossiers d'accidents du travail déposés auprès des organismes nationaux compétents,
- les avances au Personnel,
- les impôts et taxes,
- Les comptes courants des sociétés du groupe.

La gestion financière des prêts Mutuelle a été transférée à SABC. Les sommes dues par les employés de SABC au titre des prêts Mutuelle ont été reprises dans les créances sociales. Cette rubrique dans nos livres au 31 décembre 2017 s'élève à FCFA 761 553 908.

Les provisions nécessaires sont constituées pour couvrir les risques d'insolvabilité. En ce qui concerne les accidents du travail, les dossiers déposés auprès des organismes nationaux compétents de plus de deux ans sont provisionnés à 100%.

## **6 – Valeurs disponibles**

Les avoirs en banques sont exprimés en Francs CFA, pour les comptes ouverts dans la sous-région, et en Euros, pour les comptes ouverts en France. Il n'y a pas d'écart de change dans les comptes.

## **7 – Capital social, primes d'émission et de fusion, réserve légale et réserve générale, report à nouveau**

Les mouvements sur ces postes sont issus des décisions de l'Assemblée Générale.

## **8 – Réévaluation légale des immobilisations**

La loi de finance 2010 et la circulaire d'application ont précisé les modalités de la réévaluation légale de toutes les immobilisations figurant au bilan au 31 décembre 2010, à l'exception des immobilisations financières et des matériels complètement amortis autres que les bâtiments et les constructions.

Dans ce cadre la réévaluation avait été faite en 2011 et avait entraîné un écart de réévaluation légale de FCFA 46 282 millions comptabilisé en capitaux propres. Cette somme a été transférée au capital social avant le 31 décembre 2014.

## **9 – Provision spéciale de réévaluation**

Elle est issue de la réévaluation légale des immobilisations au 30 juin 1985. La condition fiscale de règlement d'un impôt de 2 %, au lieu de l'impôt sur les sociétés à 38,5 % sur la plus-value réalisée, était de réinvestir un montant équivalent à la plus-value en biens durables dans les cinq années suivantes. Ce qui a été fait par SABC.

Le droit à transfert de cette provision spéciale de réévaluation en réserve générale est obtenu en même temps que la comptabilisation des amortissements sur les biens acquis dans le cadre du ré-emploi, eux-mêmes traités comme fiscalement non déductibles de l'I.S. Cette provision a été transférée en Réserves Générales sur décision de l'A.G.O. du 20 mars 2007.

## **10 – Provisions pour charges et pertes**

Les charges, pertes et risques couverts par des provisions sont les suivants :

- les litiges avec des Tiers :
  - lorsqu'une condamnation est prononcée à l'encontre d'une entité, la provision constituée est de 100% du montant accordé au Tiers par le Juge,
  - lorsqu'aucun jugement n'a encore eu lieu, la provision représente 10% du montant réclamé par le Tiers,
- le renouvellement du matériel : la dévaluation du Franc CFA qui est intervenue le 12 janvier 1994 n'a pas donné lieu à une réévaluation des immobilisations. Cette provision est destinée à couvrir l'insuffisance des amortissements, constitués sur les valeurs historiques d'achats, en vue du renouvellement à terme du matériel,
- les indemnités de départ à la retraite : elles sont déterminées pour chaque employé sur la base des conventions d'établissement. Elles sont actualisées en tenant compte d'un paiement au moment du départ à la retraite sur la base d'un coefficient d'actualisation de 3 % par an.
- l'impôt sur le revenu des personnes physiques à retenir sur l'indemnité de départ à la retraite qui est prise en charge à 50% par la société,
- les indemnités pour complément décès : Elles représentent les écarts de coûts d'indemnisation du personnel qui décèdera avant la fin de carrière par rapport aux coûts de départ à la retraite qui lui aurait été versé en fin de carrière,
- les primes d'ancienneté et les primes de médailles du travail : Elles sont déterminées pour chaque employé sur la base des conventions d'établissement. Elles sont actualisées en tenant compte d'un paiement au moment de la date

anniversaire de l'ancienneté ou du droit à la prime pour médaille sur la base d'un coefficient d'actualisation de 3 % par an.

## **11 – Dettes à court terme**

### ***11.1. – Fournisseurs***

Les dettes envers les fournisseurs locaux sont libellées en FCFA.

Les importations de matières, de pièces de rechange, d'investissements et autres articles stockés sont facturées en Euros. Ces factures sont comptabilisées en FCFA après application de la parité fixe Euro/ FCFA.

Les quelques prestations étrangères facturées en devises autres que l'Euro sont comptabilisées en FCFA après conversion au cours du jour de la devise à la date de l'enregistrement.

Les factures à recevoir sont comptabilisées en FCFA après conversion au cours de la devise à la date d'arrêté des comptes.

### ***11.2. – Autres dettes à payer***

La même règle relative aux fournisseurs est appliquée aux autres dettes à payer.

### ***11.3. – Impôts à payer***

Ils sont principalement constitués de :

- Impôt sur les sociétés : pour le solde d'impôt à payer au 15 mars de l'année suivante, après déduction des acomptes mensuels versés correspondant à 2,2 % du chiffre d'affaires hors taxes. En application de la loi de finance de 2017, l'impôt sur les sociétés est calculé au taux de 33%.
- TVA (19,25 %), Droit d'accises (25 %) et prélèvements sur achats (2 %) à payer le 15 janvier de l'année suivante pour les taxes collectées du mois de décembre.

## **12 – Situation fiscale**

Les contrôles en cours dans les différentes sociétés à fin 2016 ont été achevés courant 2017. Les paiements immédiatement dus ont été effectués. Une provision représentant notre meilleure estimation du risque fiscal au 31 décembre 2017 a été comptabilisée à hauteur de 3,5 milliards, répartie comme suit :

- Risque fiscal lié à la vérification générale de comptabilité SABC 2015 : 2,9 milliards
- Risque fiscal lié à la TVA SIAC 2016 : 0,6 milliards

## **13 – Transmission universelle du patrimoine de SIAC à SABC**

Au 31 décembre 2016, SIAC présentait une situation nette de FCFA 9 104 236 564.

Les éléments d'actifs et de passifs constituant son patrimoine ont été intégralement transmis par voie de fusion à SABC le 01<sup>er</sup> janvier 2017. Cette transmission universelle de patrimoine de SIAC à SABC a généré un mali de fusion technique de FCFA 4 217 720 564 qui a été comptabilisé en charge financière.